



Sorl'Info

Bulletin municipal
de Saint-Sorlin-de-Morestel
Février 2026

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

Dans quelques semaines, l'équipe municipale passera le relais à une nouvelle équipe. C'est une étape naturelle dans la vie de notre commune, un moment de transition qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été construit ensemble.

Depuis 2020, vos élus se sont investis avec enthousiasme et détermination pour faire vivre et avancer notre village et répondre, au mieux, à vos attentes. Ces six années ont été bien remplies : des projets menés, des dossiers suivis, mais surtout de nombreuses rencontres, des échanges sincères et des moments partagés avec vous, au fil de la vie communale.

Les actions annoncées ont été menées à bien ou sont en passe de l'être, et c'est avec confiance que nous transmettons le flambeau à la future équipe.

Nous tenions simplement à vous dire merci. Merci pour votre confiance, votre soutien et votre présence tout au long de ce mandat.

Nous souhaitons à la nouvelle équipe beaucoup d'énergie, pleine réussite et satisfaction dans cette belle mission au service de notre commune et de ses habitants.

Nicole GENIN



La mairie invite dès maintenant les parents à procéder à la première **inscription à l'école maternelle** de leurs enfants nés en 2023. Cela concerne aussi les nouveaux arrivants. Nous vous prions de faire cette inscription le 31 mars 2026. Plus de renseignements sur le site internet de la commune, via ce QR Code.



Le printemps montre le bout de son nez et afin de profiter d'une nature encore plus belle, nous vous invitons à participer **le SAMEDI 21 MARS au traditionnel « ramassage de printemps »**.

Rendez-vous à 9 heures sur la place de la mairie, munis de gants et gilets jaunes pour parcourir nos bords de route et évacuer tout ce dont les indélécatés se sont débarrassés.

Merci de vous motiver pour cette action citoyenne !

Don de jouets

Vous possédez des jouets, jeux de société ou des livres que vos enfants n'utilisent plus ? Avez-vous pensé à la garderie ?

En les donnant à la garderie, vous pourrez ainsi en faire profiter les enfants (de 3 à 11ans) qui sont accueillis tous les jours en accueil périscolaire.

N'hésitez pas à faire des heureux et venez déposer vos articles directement à la garderie, les enfants se feront un plaisir de leur donner une seconde vie.

Merci à vous !





En ce mois frileux de février, le village s'est réchauffé en un bel élan de solidarité, autour du **projet « Tricot »**, en partenariat avec le Centre Social Odette Brachet et Plus fortes ensemble, en préparation de la marche contre les violences conjugales (qui aura lieu du 23 au 25 d'avril 2026).

En effet, grâce aux premiers dons de laine récoltés (l'opération est toujours en cours), une vingtaine de participants ont confectionné des carrés de 20 cm, au tricot ou au crochet, le vendredi 13 février à la salle du caveau ainsi que lors des rencontres de Compote et Compagnie.

Photos à l'appui, l'ambiance était détendue et s'il y avait solidarité avec les femmes victimes, il y avait aussi solidarité entre "les experts" et "les débutants" !

Les carrés de laine s'uniront par la suite en couverture et décorations.

À refaire de l'avis de tous, pour cette cause ou bien une autre.

À bientôt donc !

Monsieur Michel MUTEL est décédé.

La municipalité présente à sa famille et à ses proches ses sincères condoléances.



Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Les listes peuvent comporter **au maximum deux candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal. **Donc les candidats ont la possibilité de présenter une liste paritaire entre 13 et 17 candidats.**

Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.

Le mode de scrutin change



Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

Pour en savoir plus



ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 & 22 MARS 2026



Absent le jour
du scrutin ?

**Pensez à la
procuración !**

Je souhaite donner procuración :

A qui ?

à un électeur de la commune

à un électeur d'une autre commune

J'ai besoin qu'il me communique son NNE (numéro national d'électeur) visible sur sa carte électorale


Il devra se
déplacer dans
mon bureau
de vote

Attention : Un même électeur ne peut détenir qu'une seule procuración établie en France ou une établie en France et une établie à l'étranger ou deux établies à l'étranger.

Comment ?



En ligne

www.maprocuracion.gouv.fr



**Vous vous connectez
via France Identité :**
la procédure sera
entièrement dématérialisée.



**Vous vous connectez via un autre
compte FranceConnect :**
1. Réalisez votre pré demande en ligne,
2. Rendez-vous dans un commissariat de
police, une brigade de gendarmerie ou un
tribunal judiciaire, muni de votre pièce
d'identité et de votre numéro de demande,
pour faire valider votre identité.



Au format papier

En vous rendant dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie
ou un tribunal judiciaire.

Vous devez vous présenter en personne et muni d'une pièce d'identité.
Vous pouvez imprimer et compléter en amont le formulaire Cerfa n°14952*04
ou compléter le formulaire disponible sur place



Pourquoi les contrôles des installations d'assainissement non-collectif sont essentiels ?

L'eau que nous consommons est une ressource précieuse et vitale. Protéger sa qualité est une priorité pour notre santé, mais aussi pour l'environnement. C'est pourquoi l'eau potable fait l'objet de contrôles très réguliers, réalisés par nos services et par les autorités sanitaires.

Pour les habitations non raccordées au tout-à-l'égout, les systèmes d'assainissement individuel (fosses septiques, microstations, épandage) jouent un rôle clé : ils évitent que les eaux usées polluent les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques, qui alimentent directement l'eau du robinet.

Un contrôle écologique et responsable

La loi impose un contrôle de ces installations **au moins une fois tous les dix ans**. Ce contrôle vise uniquement à vérifier que les installations ne présentent pas de risque pour :

- ✓ La qualité de l'eau,
- ✓ Les sols,
- ✓ L'environnement,
- ✓ Et incontestablement la santé de tous, de nos enfants et des générations futures !

Il s'agit d'une démarche de prévention, bien moins contraignante que de réparer des dégâts environnementaux durables.

Pourquoi des amendes en cas de refus

Les refus de contrôle entraînent des déplacements inutiles, des coûts supplémentaires et une perte de temps, qui finissent par peser sur le prix de l'eau pour l'ensemble des usagers. Afin de limiter ces impacts et d'assurer une gestion équitable et durable du service, des amendes ont été mises en place **uniquement en cas de refus d'accès ou d'absences pour lesquelles nous n'avons pas été prévenus au préalable**.

Ces mesures ne visent pas à pénaliser, mais à garantir l'efficacité du service et la protection de notre environnement commun. À titre de comparaison, de nombreux contrôles obligatoires existent déjà (véhicules, gaz, cheminées...), souvent plus fréquents que celui-ci.

Un engagement collectif

Ce contrôle concerne près de **4 600 habitations** sur les **18 communes** du territoire pour lesquelles le SEPECC exerce la compétence assainissement.

Nous rappelons que nos agents méritent d'être accueillis avec respect. Les échanges constructifs favorisent une meilleure collaboration, tandis que les propos agressifs ne sont ni utiles ni acceptables. Ils sont présents pour accompagner chacun et faciliter le bon déroulement de leurs missions.

La qualité de l'eau commence chez chacun de nous !

HCL
Hospices civils
de LYON

**PLUS DE 50 ANS ET (EX-)FUMEUR ?
VÉRIFIEZ VOTRE SANTÉ RESPIRATOIRE !**

Le Pneumobile passe près de chez vous.



VEYRINS-THUELLIN
du 9 au 13 mars 2026
Rue Jean VITTOZ
Parking salle Roger Dunand

+ D'INFOS <https://www.pneumologie-lyonsud.fr/ilyad/depistage-mobile>

Vérifiez votre éligibilité !



Toutes les dates et lieux
de passage du Pneumobile



En partenariat
avec :



Calendrier 2026 des permanences des opérateurs du service public de rénovation de l'habitat de Balcons Habitat



Objectif des permanences :

- Obtenir un premier niveau de conseil sur son projet de rénovation.
- Obtenir une évaluation des aides possibles (État, Département, CEE = Certificat d'Economie d'Énergie, Intercommunalités).
- Avoir en fonction des situations un accompagnement renforcé (visite du logement).

Espace France Services de Morestel :

89 place du 8 mai 1945, 38510 Morestel

Tél : 04 74 80 39 33 ou mail : france-services@balconsdudauphine.fr

SOLIHA (SOLIdaires pour l'HAbitat)

Espace France Services de Morestel (permanence de 9h30 à 11h30) :

Les **1e vendredis des mois pairs** (sauf exception)

AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENERgie)

Espace France Services de Morestel (permanence de 8h30 à 12h30).

Les **2e vendredis du mois** (sauf exception) :

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Espace France Services de Morestel :

Ouverture public 8h30-12h (possibilité pour le conseiller de venir à partir de 8h15),

Fermeture du site à 12h15/12h30.

Pour prévenir en cas d'annulation des permanences, **envoyer un message aux deux adresses** : france-services@balconsdudauphine.fr et emilie.varnet@balconsdudauphine.fr

ERRATUM :

*Dans le calendrier provisoire des fêtes qui vous a été remis avec le sorl'info du mois de janvier 2026, une erreur a été saisie au mois de **novembre 2026**.*

*➡ Veuillez noter, la date du **dimanche 8 novembre** pour la matinée huitres et la vente de brioches par le club Diamant.*

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Isère



La faune à Saint-Sorlin et Vasselin

À partir de ce 23 février, des comptages nocturnes de la faune sauvage sont réalisés trois soirs de suite pour une trentaine de kilomètres parcourus. Ces comptages sont réalisés par les membres volontaires de l'AICA, à la demande de la Fédération de Chasse de l'Isère. Les données relevées sont transmises au département puis à l'État qui peut ainsi évaluer l'état de la faune sauvage en France selon une méthode appelée « Indice Kilométrique d'Abondance ».

Bien que le temps soit doux et le ciel clair, le premier soir n'a pas permis de relever autant d'animaux que d'habitude : moins de chevreuils, lièvres, renards, blaireaux ou chats.

Peut-être eux aussi sont-ils partis en vacances ? Attendons les résultats des autres nuits...

Samedi 21 février s'est déroulée la seconde édition de la randonnée des Aripes.

Cette année, le temps fut clément et près de 140 randonneurs sont venus découvrir ou redécouvrir une partie de nos chemins.

Au cours des 5 kilomètres de marche à la frontale et des 147 mètres de dénivélé grands et petits ont participé dans la bonne humeur à cette animation. L'équipe de Saint-Sorlin en fête avait œuvré en amont pour que ce rendez-vous soit pleinement réussi. L'organisation avait prévu à mi-parcours un point de collation sous chapiteaux et des brulots canadiens ont bien attiré l'attention des plus jeunes.

Merci à Fabienne pour sa prestation vocale et sa contribution à l'animation du groupe. Nous remercions aussi tous les participants car le lendemain, sur le même circuit aucun déchet ni papier n'a été à ramasser. Un bel exemple de responsabilité !

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour la découverte d'un nouvel itinéraire.



Le coloriage des petits





Saint-Sorlin-de Morestel

Dimanche 1^{er} mars à partir de 9h
Diots-gratin dauphinois
à emporter

Cour de la salle Suzanne et Louis Gilet

Organisée par l'AICA Vasselin/Saint-Sorlin de Morestel

Réservation auprès de

Rémi : 06 88 88 83 38



Modification du jour d'ouverture au public du secrétariat de la mairie :
L'accueil se fera le mercredi 4 mars 2026 de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 19h00,
au lieu du mardi 3 mars 2026

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.
04 69 31 87 36 secretariatssm@gmail.com
www.saint-sorlin-de-morestel.fr